

ARRETE PROVISOIRE

REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
45 rue de Billy

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et suivants, les articles 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que Madame SAUVAGE doit procéder à un emménagement avec un camion de 20m3 de 4.15 m de long au 45 rue de Billy,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation, la sécurité des usagers et du chantier.

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet le 14 mars 2026 devant le 45 rue de Billy de 08h00 à 19h00.

Article n°2 : La circulation sera restreinte au droit du chantier. La vitesse est limitée à 30 km/h. Le stationnement est interdit sur les 2 places de stationnement à droite sauf pour les véhicules chantier, secours et service public.

Article n°3 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par Madame SAUVAGE.

Article n°4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article N°5 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°7 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°8 : Il sera notifié à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Nanteuil le Haudouin,
Madame SAUVAGE,
Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville.

Le Plessis Belleville,
Le 26 février 2026,
Le Maire, Dominique SMAGUINE,

